



**RAPPORT DE LA COMMISSION
DE GESTION-FINANCES
POUR LE PREAVIS 46/23
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Commission de Gestion-Finances – Rapport général budget 2024,
questions-réponses budget 2024**

Président de la COGEFIN : Colin Grand, colin.grand@plr-moudon.ch, 079/952.95.16

Adopté par la COGEFIN le 28 novembre 2023

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2023

SOMMAIRE

Rapport général du Président.....	2
Constitution et organisation de la Commission.....	2
Travail de la Commission.....	3
Remarques sur les comptes communaux.....	3
Remerciements.....	3
Conclusion.....	4
Dicastère de Madame Carole Pico, Syndique : Adm. Générale ; Promotion économique ; Tourisme.....	5
MCH1.....	5
MCH2.....	7
Dicastère de Madame Véronique Diserens, Municipale : Environnement ; Voirie.....	8
MCH1.....	8
Dicastère de Monsieur Jean-Phillipe Steck, Municipal : Aménagement du territoire	10
MCH1.....	10
Dicastère de Monsieur Serge Demierre, Municipal : Finances ; Eau et énergies.....	12
MCH1.....	12
MCH2.....	14
Dicastère de Monsieur Roger Müller, Municipal : Bâtiments ; Culture et cultes.....	15
MCH1.....	15
MCH2.....	20
Dicastère de Monsieur Félix Stürner, Municipal : Enfance ; Jeunesse et cohésion sociale.....	22
MCH1.....	22
Dicastère de Monsieur Raphaël Tatone, Municipal : Sécurité ; Sports.....	24
MCH2.....	24

Commission de Gestion-Finances (COGEFIN) pour le budget 2023**Rapport général du Président****Constitution et organisation de la Commission**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 105 du règlement du Conseil communal (RCC), la Commission de Gestion-Finances est chargée d'examiner et de rapporter sur le budget.

La COGEFIN observe que le budget est présenté, pour la première fois depuis cinq ans, avec un excédent de produits.

La limite d'endettement selon la capacité économique pour 2024, révisée chaque année à l'établissement du budget d'exploitation (cf. préavis 11/21), sera de CHF 78'000'000.00 contre 56'700'000.00 actuellement. Bien que nous ne pourrions tout de même dépasser le plafond d'endettement fixé à 69'000'000.00, cela transcrit une relative santé financière de nos finances communales.

Comme nous pouvons le constater dans le budget, le solde de fonctionnement épuré (SFE), la marge d'autofinancement (MA), le solde financier (SF), ainsi que la capacité économique d'endettement (CEE) nous montrent des valeurs inquiétantes et qui s'écroulent ces prochaines années avant une esquisse de rehaussement à l'horizon 2027-2028. Il en va de la Municipalité d'être vigilant à la bonne santé financière, mais il est aussi de la compétence de notre plénum de veiller à avoir une capacité économique saine, tout comme nos délégués aux associations intercommunales sont responsables de débattre des dépenses de ces dernières qui, au final, pèsent lourd pour la Commune de Moudon.

Plusieurs projets coûteux seront bientôt présentés au Conseil communal. La COGEFIN souhaite que les commissions ad hoc ainsi que les Conseillers communaux prennent conscience que nous ne pourrions pas accepter toutes les dépenses présentées au cours de la législature si nous souhaitons conserver une bonne santé financière pour les prochaines années.

Travail de la Commission

Au mois d'octobre, la Commission a composé les binômes qui ont dûment analysé les comptes du budget 2024 sous la forme MCH1 & MCH2 d'un ou plusieurs Municipaux. Le Président tient à relever la présence des membres de la COGEFIN aux séances, ainsi que la présence des Municipaux lorsque ceux-ci sont conviés. Les rencontres se sont toujours déroulées dans une ambiance collégiale et constructive. Il remercie vivement tous les commissaires pour leur assiduité et pour la qualité de leur travail.

Remarques sur les comptes communaux

Le tableau ci-dessous donne un résumé des valeurs clés des budgets de 2016 à 2023

Budgets	Charges	Produits	Résultats
2016	27'676'156.00	27'502'535.60	- 173'620.40
2017	27'336'881.00	27'452'243.60	115'362.60
2018	28'149'198.00	28'150'069.30	871.30
2019	28'847'605.30	28'709'871.30	- 137'734.00
2020	28'347'036.40	28'215'586.00	- 131'450.40
2021	28'820'957.00	28'511'194.00	- 309'762.50
2022	28'801'234.00	28'750'873.00	- 50'360.90
2023	30'634'638.00	30'583'312.00	- 51'326.00
2024	30'554'933.00	30'577'130.00	22'197.00

Le tableau ci-dessous donne un résumé des valeurs clés des comptes de 2016 à 2021.

Comptes	Charges	Produits	Résultats
2016	29'473'522.88	29'815'488.87	341'965.99
2017	29'620'614.95	29'955'391.96	334'777.01
2018	31'835'234.33	31'924'191.19	88'956.86
2019	32'105'444.86	32'288'575.30	183'130.44
2020	31'618'232.68	31'954'370.52	336'137.84
2021	31'784'973.41	32'098'947.44	313'974.03
2022	34'020'474.35	34'432'024.45	411'550.10

Remerciements

La COGEFIN tient à remercier vivement toutes les personnes qui d'une façon ou d'une autre ont facilité le travail de la Commission, soit en participant aux rencontres, soit en répondant aux questions et interrogations. Un remerciement particulier aux membres de la Municipalité et au Boursier qui ont répondu présents à nos convocations ainsi qu'au personnel du Greffe qui a facilité le travail de la Commission.

La COGEFIN remercie le Président du Conseil communal d'avoir organisé une séance de présentation du nouveau module comptable harmonisé de seconde génération (MCH2). Ceci a sûrement contribué à une meilleure compréhension du budget communal 2024.

Conclusion

Forte de son examen du budget ~~2023~~²⁰²⁴, la COGEFIN, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, et Messieurs les Conseillers communaux de bien vouloir voter les conclusions suivantes

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- Vu le préavis de la Municipalité 46/23 ;
- Ouï le rapport de la COGEFIN chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. Adopte tel que présenté le budget 2024 (format MCH2) de la Commune de Moudon présentant un excédent de produits de CHF 22'197.-,
2. Prend acte du plan des investissements pour la période 2024-2028
3. Prend acte qu'en référence aux conclusions du préavis 11/21, la limite d'endettement selon la capacité économique de la commune est fixée à CHF 69'000'000.-.

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 28 novembre 2023 : Madame Sandrine Bosse Buchanan ainsi que Messieurs Jakup Isufi, Julien Pittet, Patrick Soppelsa et Colin Grand.

Moudon, le 28 novembre 2023



Colin Grand
Président

Madame Sandrine Bosse Buchanan



Madame Filiz Demi



Madame Céline Ombelli

l. r.



Madame Caroline Stevens



Monsieur Alexandre Anthonioz



Monsieur Jakup Isufi



Monsieur Julien Pittet



Monsieur Patrick Soppelsa



Dicastère de Madame Carole Pico, Syndique : Adm. Générale ; Promotion économique ; Tourisme
MCH1

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
100.3170.00 Frais de réception et manifestations	Il est provisionné CHF 6'600.00. Alors que dans le MCH2 sous denrées alimentaires il n'est indiqué que CHF 500.00. Où se trouvent donc les CHF 6'600.00 dévolus au banquet de Comier ?	Les chf 500.- ne concernent pas ce compte, mais les frais de nourriture qui étaient imputés dans le compte 100.3199.00 Frais généraux, bureau électoral et divers. Les chf 6'600.- du banquet de Comier sont imputés dans le compte 011000.3099.00 Autres charges de personnel.
100.3151.00 Entretien matériel	Nous avons CHF 3'850.00 provisionné. Quand est prévu le vote électronique dans la salle du CC ?	Le bureau du Conseil communal est compétent concernant le vote électronique.
110.3060.00 Indemnités remboursements de frais :	Nous avons CHF 3'500.00 et dans MCH2 (02200.3049.00) CHF 3000.00 Comment se justifie une différence de CHF 500.00	Chf 500.- imputé dans 02200.3170.00 Remboursements de frais effectifs.
110.3170.00 MCH2 02200.3105.00 Frais de réception et manifestations	CHF 24'500.00 dans MCH1 et CHF 15'000.00 dans MCH2. Comment se justifie cet écart ?	Les frais de réception ne sont pas que des frais alimentaires, la répartition est donc différente avec MCH2, soit : - 02200.3101.00 Matériel d'exploitation, fourniture, chf 3'000.- - 02200.3105.00 Denrées alimentaires, chf 15'000.- - 02200.3130.00 Pest. de service de tiers, chf 6'500.-
MCH1 110.3193.01 et MCH2 8500.3612.00 Industrie artisanat et commerce	Gros écart entre 2023 et 2024. Comment se justifie ce dernier ? Et dans MCH2 8500.3635.00 Subventions accordées aux entreprises privées, ne se retrouvent pas dans le MCH1. Où sont-elles ?	Le montant de la cotisation à la Coreb est fixé à chf 8.50 par habitant depuis 2023 alors qu'il était de chf 11.- par habitant précédemment. L'information budgétaire 2023 a été transmise tardivement pour qu'elle puisse être prise en compte dans le budget 2023. 85000.3635.00 Subvention aux entreprises privées correspond au compte 230.3658.00 Subvention pour économie publique et agriculture dans MCH1.

<p>MCH2 et MCH1 Office du tourisme</p>	<p>Dans MCH2, le tourisme coûte CHF 405'050.00 Et dans MCH1 le tourisme coûte CHF 386'400.00 Pourquoi cette différence ?</p>	<p>En préambule à la réponse, il est bon de noter que les répartitions administratives de MCH1 ne correspondent pas forcément aux répartitions du MCH2.</p> <p>Cela dit, il n'y a pas, pour ce budget, de différence pour le tourisme entre MCH1 et MCH2 :</p> <p>MCH1 : charges chf 405'050.- ; produits chf 18'650.- (mentionnés en négatif dans le tableau) ; total chf 386'400.- MCH2 : charges chf 405'050.- ; produits chf 18'650.- ; total chf 386'400.-</p>
<p>MCH 1 160.3101.00 et 160.3102.00 Imprimés et fournitures de bureau, MCH 2 84000.3101.00 et 84000.3102.00</p>	<p>Gros écarts entre MCH1 et MCH2. Comment se justifie ces derniers ?</p>	<p>Adaptation aux besoins de l'office du tourisme. En particulier, l'agenda des manifestations qui est intégré dans le journal officiel communal.</p>
<p>MCH1 160.3137.00 Achat matériel pour la revente</p>	<p>On ne retrouve pas ce compte dans le MCH 2, où se trouve-t-il ?</p>	<p>Dans le 84000.3101.00 Matériel d'exploitation, fournitures.</p>
<p>MCH1 160.3170.00 frais de réception MCH 2 8400.3105.00</p>	<p>Nous avons CHF 4'000.00 dans MCH1 et CHF 4'500.00 dans MCH2. Quelles sont les raisons de cette dépense? Et pourquoi le montant a-t-il été doublé ?</p>	<p>Adaptation notamment en raison des frais d'organisation des séances et autres assemblées du projet de régionalisation de l'office du tourisme.</p>
<p>MCH1 160.3183.00 Frais encaissement billetterie MCH2 8400.3130.32</p>	<p>Nous avons CHF 2'500.00 Cela correspond à quoi ? A la rémunération de l'OT pour le travail fourni pour la vente de billets ? Et pourquoi dans MCH2 Y a-t-il CHF 3'000.00 ?</p>	<p>Il s'agit des frais d'encaissement par cartes de crédit ou autres moyen électronique des billets vendus.</p> <p>Le montant a été augmenté pour l'ajuster aux montants effectifs des dernières années.</p> <p>Chf 500.- d'abonnement à Pro Data proviennent de la répartition du compte 160.3111.00.</p>
<p>160.3185.00 Honoraires et prestations de tiers</p>	<p>Nous sommes passés de CHF 6'000.00 à CHF 12'000.00 Pourquoi cette différence ? et où trouve-t-on cette</p>	<p>Ce compte a été augmenté de chf 6'000.- pour tenir compte des travaux qui devront être externalisés en raison d'une réorganisation interne de l'OT.</p> <p>Dans MCH2 : 84000.3132.00 Honoraires et frais d'expertise, chf 6'000.-</p>

	rubrique dans MCH2 ?	84000.3130.00 Prest. de service de tiers-Divers, chf 6'000.-
160.3189.10 Frais site internet de l'OT	Nous avons CHF 22'055.00 donc une grosse augmentation par rapport aux années précédentes. Pourquoi ? Dans MCH2 cela correspond-t-il au compte 8400.3132.00 Qui est à CHF 21'000.00 ?	L'augmentation est due au remplacement du site internet actuel par un nouveau site, lequel est calqué sur le site de Vaud Promotion. Dans MCH2 : 84000.3158.00 : Entretien immo. Incorporelles, maintenance logiciel, chf 2400.- 84000.3130.70 Honoraires informatiques, chf 13'000.- 84000.3133.00 : Charges d'utilisation informatique, chf 6'655.-
160.3199.00 Frais divers de promotions et d'expositions	Quelles expositions ou promotions sont prévues ? Et ou retrouve-t-on cela dans MCH2 ?	Il s'agit de l'ensemble des frais liés aux produits promotionnels et les frais liés aux expositions (Bio Agri et Bio Vino, FestiMusiques, Halloween Ghost Tour, etc). Dans MCH2 : 84000.3199.00 Autres charges d'exploitation, chf 5'500.- 84000.3101.00 Matériel d'exploitation, fournitures, chf 8'000.- 84000.3132.00 Honoraire et frais d'expertise, ch 15'000.- 84000.3105.00 Denrées alimentaires, chf 1'500.-

MCH2

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
01100.3099.00 Autres charges du personnel	Nous avons CHF 8'100.00 à quoi cela correspond-t-il ?	- Frais banquet de Cornier, chf 6'600.- - Frais généraux et divers du bureau du conseil, chf 1'500.-
02290 Services généraux autres	Il y a pour CHF 12'400.00 A quoi ce montant correspond et quel dicastère est concerné ? Et à quoi cela correspond dans MCH1 ?	Cela concerne les cotisations suivantes : - Cotisation Union des communes vaudoises (UCV), chf 9'600.- - Cotisation association Innovaud, chf 920.- - Cotisation association des communes suisses. Chf 1'920.- Dans MCH1, comptabilisé dans le compte 110.3193.00 Cotisation à des institutions de droits privé.

Dicastère de Madame Véronique Diserens, Municipale : Environnement ; Voirie
MCH1

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
410.3011.00 Traitements	Quelle est l'origine de la diminution ?	Remplacement du responsable du bureau technique et attribution à 30% de la secrétaire du bureau technique au service de la voirie.
430.3011.00 Traitements	Quelle est l'origine de l'augmentation ?	Augmentation statutaire et attribution à 50% de la secrétaire du bureau technique.
430.3142.00 Entretien du réseau routier	A quoi est due une augmentation de plus de 20% ?	Augmentation du budget alloué en suite d'un rapport externe chiffrant les travaux à réaliser annuellement.
430.3311.00 Amor. d'ouvrages de génie civil et d'assainissement	Pourquoi une baisse de l'amortissement ?	L'amortissement du préavis 86/91 Réfection des infrastructures de la route de la ville haute se termine en 2023.
430.3809.00 Attrib. Fds maintien de la valeur	Pourquoi cette somme ? Or que dans la majorité des attrib. Fds maintien de la valeur sont mis à zéro ?	Toutes les attributions au fonds de maintien de la valeur ne seront plus possible la plupart du temps avec les nouvelles règles de MCH2. Pour cette année de transition, le montant total à été imputé à ce compte pour que la correspondance avec le budget MCH2 soit correcte. Ce montant de chf 1'435'000.- correspond donc au montant attribué dans le compte MCH2 « 99000.3894.00 Attributions à la réserve de politique budgétaire ».
430.4359.99 Prestations « Factures acquittées »	De quoi provient cette augmentation ?	Par mesure de simplification, les montants de factures acquittées ont été repris sans modification selon l'effectif à la fin de l'année 2022.
440.3114.00 Achats de matériel	Pourquoi une telle augmentation ?	Comprend chf 4'000.- pour l'achat de mobilier des places de jeux, chf 6'500.- pour l'entretien des installations existantes des places de jeux et chf 20'000.- pour l'installation d'un portique d'entrée sur le terrain de l'ancienne Place d'Armes.
440.3145.00 Entretien & aménagements	Une augmentation de 55%. La surface a-t-elle augmenté ou l'entretien est-il plus cher à cause du vandalisme ?	Le budget des décorations florales a été augmenté de chf 35'000.- à chf 50'000.- et un contrat de contrôle des places de jeux est prévu pour chf 10'000.- par année.

441.3145.00 Entretien du cimetière	475 % d'augmentation, en prévision de quoi ?	Comprend notamment chf 15'000.- pour l'aménagement du jardin des anges (jardin du souvenir dédié aux enfants)
442.3011.00 Traitement du gardien	Pourquoi un budget nul ?	C'est le service de voirie qui effectue ce travail maintenant.
450.3135.00 Containers & poubelles	+243% De 2022 à 2023 les chiffres ont déjà presque doublé.	Comprend notamment chf 19'700.- pour l'achat des emplacements GastroVert et chf 25'700.- pour l'achat de containers et poubelles.
450.3170.00 Frais de manifestations et sensibilisation déchets	C'est assez ? Fait-on assez de prévention ? (Déchets sauvages, sacs noirs par ex.)	Pour ce que nous avons prévu en 2024, oui c'est assez.
450.3185.00 Honoraires admin. Et frais d'expertise	Pourquoi une telle augmentation ?	Concerne des frais d'étude de faisabilité pour l'installation de bennes compactantes.
450.3188.00 Ramassage, frais de transport ordures & déchets	Pourquoi une telle augmentation ?	Y compris les frais de ramassage et de destruction des déchets GastroVert.
460.3144.00 Entretien du réseau	Pourquoi de telles variations dans les montants ?	Comprend notamment des réfections de regards pour chf 35'000.-, une campagne de curage-fraisage du calcaire pour chf 16'000.- et une campagne de contrôle camera pour chf 10'000.-.

Dicastère de Monsieur Jean-Phillipe Steck, Municipal : Aménagement du territoire
MCH1

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
300.3011.00 Traitement service bâtiments	Pour quelle raison, il y a une diminution de CHF 34'000.00	A répondre par R. Müller
190.3011.00 Traitements du personnel IT	Augmentation de CHF 6'500.00, quelle en est la raison ?	Le poste de répondant informatique a été repourvu à l'interne par le secrétaire municipal adjoint dont la classification salariale est supérieure à l'estimation faite pour ce poste lors du budget 2023.
192 Réseau communal	Augmentation de CHF 13'380.00, quelle en est la raison ?	Il figure dans les commentaires : 192.3111.00 - Achat matériel serveur et réseau <i>Comprend la mise à niveau des réseaux LAN de la Caserne communale et de l'Hôtel-de-Ville</i> Cette mise à niveau est une mesure de remédiation découlant de l'audit de sécurité. Montant : chf 6'202.80.- TTC 192.3116.00 - Achat licences <i>Comprend le remplacement système informatique de location des salles pour chf 10'810.-.</i>
192.3116.00 Achats de licences	En 2022 CHF 2022 1'572.65 dans les comptes, et il est maintenant budgété CHF 15'590.00. Qu'elle en est la raison ?	Cela figure dans les commentaires : 192.3116.00 - Achat licences <i>Comprend le remplacement système informatique de location des salles pour chf 10'810.-.</i> A cela s'ajoute : - le renouvellement de la licence du firewall pour CHF 1'800.- HT pour 3 ans. - les licences annuelles pour les logiciels Adobe pour CHF 1'200.-.
197.3111.00 Achats de matériel téléphones fixes	Il est budgété CHF 25'150.00 en 2024, quels achats vont effectuer pour ce montant ?	Il figure dans les commentaires :

		<p>197.3111.00 - Achat matériel téléphones fixes</p> <p><i>Comprend l'achat, l'installation et le paramétrage de matériel pour le remplacement et l'amélioration de la téléphonie.</i></p> <p>Il s'agit d'un devis de notre fournisseur IT pour CHF 21'874.- HT pour la mise à niveau de toute la téléphonie de l'administration (serveur de téléphonie, 40 téléphones fixes et prestations).</p>
PECC	Moudon a reçu un certain montant (plus de 10'000 sauf erreur) du Canton, dans le cadre de la mise en place du PECC. Où figure ce montant ?	Nous avons reçu, en date du 17 février 2022, un octroi de subvention de CHF 12'500.-. Mais, ce montant n'a pas encore été perçu et ne figure donc pas dans les comptes ni dans les budgets. Cette subvention sera perçue par tranche sur quatre ans à partir de l'adoption du PECC.
Fonds climat	Un fonds climat communal avait été évoqué lors de la vente avortée du terrain à Immostef SA. Ce projet est-il encore d'actualité ? Aucun compte n'y fait référence.	La vente ayant été annulée, le fonds ne sera pas créé.

Dicastère de Monsieur Serge Demierre, Municipal : Finances ; Eau et énergies
MCH1

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
210.3187.00 Émoluments à la Commission d'impôt	Cette commission est-elle la CCRMI ? Pouvons-nous obtenir le nombre de séances ainsi que les copies des décisions d'impositions suites aux différents recours ?	Non, il s'agit des émoluments de taxation facturés par le Canton. En ce qui concerne la CCRMI, merci de poser les questions directement à cette dernière qui ne dépend pas de l'administration communale. Toutefois, il est à noter que les affaires fiscales sont soumises à des règles strictes régissant la diffusion de l'information.
210.4001.00 Impôt sur le revenu	Comment se justifie cette augmentation ?	L'impôt sur le revenu est évalué en tenant compte des années précédentes, de l'estimation à la fin de l'année en cours et de l'évolution démographique l'année du budget. En raison des importantes constructions actuellement en cours, la croissance démographique devrait être importante en 2024.
210.4011.00 Impôt sur le bénéfice	Comment se justifie cette augmentation ?	L'augmentation est basée sur une moyenne des années précédentes.
210.4020.00 Impôt foncier	Comment se justifie cette augmentation ?	L'impôt foncier est évalué en tenant compte des années précédentes, de l'estimation à la fin de l'année en cours et de l'évolution démographique l'année du budget. En raison des importantes constructions actuellement en cours, l'impôt foncier devrait fortement augmenter
210.4051.00 Impôt sur les donations et successions	Comment se justifie cette augmentation ?	L'impôt sur les donations et successions est évalué en tenant compte des années précédentes, de l'estimation à la fin de l'année en cours et de l'évolution démographique l'année du budget.
220.3220.99 Int. intercalaires s/renouvell. prêts LT	Comment se justifie une augmentation de CHF 28'905.00 ?	Cela découle de l'estimation du besoin de financement des investissements par des tiers pour l'année 2024 avec des taux d'intérêts plus élevés que jusqu'à présent.

<p>220.4520.03 Recettes dépenses thématiques</p>	<p>Qu'est-ce que ces « Recettes dépenses thématiques » ? Comment se justifie une augmentation de CHF 185'578.00 ?</p>	<p>C'est un des volets du mécanisme de la péréquation intercommunale horizontale. En d'autres termes c'est l'aide reçue pour les tâches obligatoires de la commune qui dépassent certains niveaux par rapport au revenu fiscaux. Les aides sont toutefois limitées par des plafonds. Le plafond de l'aide a été augmenté de 8 points d'impôt à 10 points d'impôt pour 2024. Cette augmentation permet à Moudon de ne plus avoir de déduction limitant l'aide qui lui est versée.</p>
<p>810.3123.00 Électricité pompage</p>	<p>Pompons-nous de plus en plus d'eau ? Quand est fixé l'augmentation du prix de l'eau afin de retrouver un équilibre financier, lors du budget 2023 ?</p>	<p>Il n'y a pas forcément plus d'eau pompée, mais les prix de l'électricité augmentent fortement. A noter que le budget 2023 a certainement été évalué trop bas. Le prix de l'eau devrait être révisé dans le courant du 1^{er} semestre 2024.</p>
<p>810.3141.00 Entretien technique des réservoirs</p>	<p>Une augmentation de CHF 14'200.00 par rapport au budget 2023. Quels seront les travaux entrepris pour un montant de CHF 34'200.00 ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Chf 20'000.- Entretien courant - Chf 12'000.- Changement vannes électrique télécommande - Chf 2'200.- remplacement de conduites au pompage
<p>810.3804.00 Attrib. fds maintien de la valeur réseau eau</p>	<p>Pour quelle raison n'y a-t-il plus d'attribution ?</p>	<p>Avec l'introduction de MCH2, la direction des finances communales ne veut plus que les attributions à des fonds de maintien de la valeur soit encore effectuée. A noter que ce n'est pas le cas dans les cantons.</p>
<p>810.4351.00 Vente d'eau</p>	<p>Comment se justifie cette augmentation ?</p>	<p>Il est tenu compte de l'augmentation à venir du prix de l'eau (environ 15% en moyenne).</p>
<p>810.4813.00 Prélèvement sur fonds réserve Service des eaux</p>	<p>A combien se dote ce fonds de réserve ? Pour en fin 2021 ce dernier était doté de CHF 827'964.95.</p>	<p>Solde au 06.11.2023 : chf 640'570.41</p>
<p>820.3143.00 Entretien éclairage public</p>	<p>Une augmentation de CHF 31'000.00 par rapport au budget 2023. Quels seront les travaux entrepris pour un montant de CHF 116'000.00 ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Chf 33'800.- frais courants - Chf 53'200.- contrat de maintenance du réseau - Chf 15'000.- fin de la réparation des mâts (estimation selon rapport stabilité) - Chf 14'000.- Mise en conformité électrique selon rapport et offre Romande Energie.

830.3122.00 Achat de gaz naturel	Comment se justifie cette baisse ?	Estimation en fonction de la tendance actuelle sur les prix et de la baisse de la consommation.
-------------------------------------	------------------------------------	---

MCH2

Compte + Intitulé	Question	Réponse Municipale
02100.3137.00 Impôts, taxes et émoluments – Frais de perception	Pouvons-nous obtenir le détail de ce compte ?	Commission administration cantonale fiscale : - pour taxation contribuables, chf 72'000.- - pour frais de perception impôt à la source : chf 8'000.-
91000.4000.01 Impôts sur le revenu, PP – Impôt étrangers prélevé source	Comment un produit peut-il être négatif ? (Charge de CHF – 3'000.00)	C'est possible de faire cela quand le montant représente une correction d'un autre compte de produit et que l'on veut faire ressortir le détail. Il s'agit des impôts que la commune doit rembourser lorsque des contribuables font valoir une double imposition selon les conventions fiscales que la confédération a signé avec des états étrangers.

Dicastère de Monsieur Roger Müller, Municipal : Bâtiments ; Culture et cultes
MCH1

La COGEFIN, lors de l'étude du présent budget, a souhaité obtenir copies des comptes des associations soutenues par notre commune. Il est important de relever que le montant total des subventions est de CHF 897'934.00, et il nous semblait important de pouvoir connaître le bilan financier des structures soutenues par Moudon.

Réponse municipale:

Mise à disposition des comptes des associations : Cette demande n'ayant jamais été faite à la Municipalité, nous avons sollicité le service des communes pour obtenir un avis juridique. Voici la réponse : « Ces entités sont indépendantes de la commune. Dès lors, les commissions de surveillance ne peuvent pas requérir les comptes de ces associations privées. Les commissions peuvent obtenir les informations sur la participation de la commune mais non sur la gestion des affaires de l'entité privée ». Il n'est donc pas possible de vous fournir ces documents.

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
150.3316.00 Amort. d'autres dépenses	Quels sont ces amortissements ?	Amortissement études projets aménagement champs du Gour, selon préavis d'autorisation générale 01/21.
150.3653.05 Association du Vieux-Moudon	La situation financière de l'association a-t-elle été étudiée ? Quels sont les critères pour l'attribution de cette subvention ? Pouvons-nous obtenir les comptes de cette dernière ?	Le Municipal de la culture fait partie du Comité et a connaissance des comptes. Ce type de musée ne fonctionne que grâce à un engagement des bénévoles et les subventions de la commune. Le critère prépondérant appliqué est l'importance de l'institution dans le tissu culturel de Moudon. Le musée est un reflet de l'histoire de Moudon et à ce titre, il est soutenu par la Commune. Une analyse est en cours dans le cadre du Pôle muséal. Les comptes sont présentés chaque année lors de l'assemblée de l'association.
150.3653.07 Bibliothèque communale	La situation financière de la structure a-t-elle été étudiée ? Quels sont les critères pour l'attribution de cette subvention ? Pouvons-nous obtenir les comptes de cette dernière ?	Il s'agit d'une entité communale avec des personnes qui ne sont pas salariées mais qui touchent une indemnité annuelle payées directement par la commune.
150.3653.11 Musée Eugène-Burnand subside	La situation financière de la structure a-t-elle été étudiée ? Quels sont les critères pour l'attribution de cette subvention ? Pouvons-nous	Le Municipal de la culture fait partie du Comité de fondation et a connaissance des comptes. Ce type de musée ne peut exister que grâce aux subventions de la commune. Le critère prépondérant est

	obtenir les comptes de cette dernière ?	l'importance de l'institution dans le tissu culturel de Moudon et la personnalité du peintre connue internationalement. Une analyse est en cours dans le cadre du Pôle muséal. Les comptes sont présentés chaque année lors de l'assemblée de l'association.
150.3653.12 Mazan : réception, déplacement et divers	Comment justifiez-vous une augmentation du plus de CHF 5'000.00 par rapport à 2023 ? Est-ce que ce jumelage apporte-t-il des retombées financières significative et/ou touristiques à Moudon ?	Nous avons prévu de fêter les 35 ans du jumelage qui n'a pas pu être célébré avec le COVID. Il est très difficile de mesurer les retombées touristiques pour Moudon, mais le jumelage contribue à faire connaître notre ville dans la région de Mazan. Précisons encore que le 1 ^{er} août est célébré à Mazan et ceci est le résultat du jumelage.
150.3653.14 Association pour St-Etienne	La situation financière de l'association a-t-elle été étudiée ? Quels sont les critères pour l'attribution de cette subvention ? Pouvons-nous obtenir les comptes de cette dernière ?	Le Municipal de la culture fait partie du Comité en tant que Président et a connaissance des comptes. L'objectif est d'avoir une vaste palette de prestation musicale à Moudon. Ce type d'association ne fonctionne que grâce à un engagement des bénévoles et aux subventions de la commune. Le critère prépondérant est l'importance de l'institution dans le tissu culturel de Moudon. Les comptes sont présentés chaque année lors de l'assemblée de l'association.
150.3653.17 Grenier Culture	La situation financière de la structure a-t-elle été étudiée ? Quels sont les critères pour l'attribution de cette subvention ? Pouvons-nous obtenir les comptes de cette dernière ?	Deux Municipaux participent à l'assemblée de Grenier culture et ont connaissance des comptes. Les critères d'appréciations sont les mêmes que pour les autres subventions culturelles. Grenier culture regroupe un nombre important d'activités comme la peinture, la musique, le théâtre ou la danse.
150.3653.20 Festival romand des musiques populaires	La situation financière de la structure a-t-elle été étudiée ? Quels sont les critères pour l'attribution de cette subvention ? Pouvons-nous obtenir les comptes de cette dernière ?	Le Municipal participe à l'assemblée de FestiMusique et a connaissance des comptes. Le festival est une manifestation importante pour l'image de Moudon dans la région et en Suisse romande (RTS). La particularité du festival est sa gratuité que la Municipalité désire sauvegarder. Le festival est ressorti de la période du COVID avec des déficits suite à l'organisation de plusieurs concerts qui n'ont malheureusement pas trouvés leur public. Les subventions de la Loterie Romande sont également en baisse. La situation financière est donc difficile et la Municipalité a décidé d'amener des liquidités à hauteur d'un prêt de CHF 20'000.- sans intérêt et remboursable sur 10 ans.

<p>150.3653.27 Aide pour saison culturelle</p>	<p>La situation financière de la structure a-t-elle été étudiée ? Quels sont les critères pour l'attribution de cette subvention ? Pouvons-nous obtenir les comptes de cette dernière ?</p>	<p>La situation financière actuelle est équilibrée grâce à la recherche de sponsors en remplacement de certaines aides privées qui ont été supprimées. Ce type de spectacle ne fonctionne que grâce à un engagement des bénévoles et les subventions de la commune. Les différentes pièces présentées font salle comble et il y a une vraie demande pour ce type de spectacle. Cette aide va dans le sens recherché par la Municipalité soit : fournir une offre culturelle de qualité à la population.</p>
<p>150.3653.30 Soutien Brandons</p>	<p>La situation financière de la structure a-t-elle été étudiée ? Quels sont les critères pour l'attribution de cette subvention ? Pouvons-nous obtenir les comptes de cette dernière ?</p>	<p>Les Brandons font partie de l'image de Moudon et attire énormément de public. Les différents commerçants y trouvent également un intérêt. Il s'agit là d'une manifestation historique que la Municipalité soutient chaque année. La situation financière est équilibrée.</p>
<p>150.3653.36 Soutien association Short Circuit</p>	<p>La situation financière de l'association a-t-elle été étudiée ? Quels sont les critères pour l'attribution de cette subvention ? Pouvons-nous obtenir les comptes de cette dernière ?</p>	<p>Une ville se doit de proposer une palette importante au niveau culturel afin d'attirer également des nouveaux citoyens. Cette manifestation fait partie depuis quelques années des offres culturelles de notre cité. La situation financière est équilibrée.</p>
<p>150.3653.40 Soutien Revue Music-Hall Moudon</p>	<p>La situation financière de la structure a-t-elle été étudiée ? Quels sont les critères pour l'attribution de cette subvention ? Pouvons-nous obtenir les comptes de cette dernière ?</p>	<p>Une ville se doit de proposer une palette importante au niveau culturel afin d'attirer également des nouveaux citoyens. Cette manifestation fait partie depuis quelques années des offres culturelles de notre cité.</p>
<p>150.365X.XX</p>	<p>Y'a-t-il des différences selon les « soutiens » attribués aux entités compte tenu des diverses nomenclatures utilisées ? De surcroît, certaines attributions sont-elles reconduites de manière tacite ?</p>	<p>Le soutien est reconduit chaque année, mais les conditions peuvent changer s'il y a des modifications d'organisation ou de buts. La Municipalité s'assure également que les associations ou sociétés respectent une certaine déontologie (respect des personnes et des institutions). Les POCAMA (demande d'autorisation) qui passent en validation auprès de différents services cantonaux sont également un outil important pour la prise de décision. Les subventions ne sont versées que si elles sont formellement demandées à la Commune aucun versement ne se fait spontanément.</p>

341.3121.00 Achat et consommation gaz	La consommation de gaz ne devrait-elle pas baisser compte tenu du préavis voté pour la rénovation de la caserne du SDIS ?	Aucun élément chiffré ne nous a été communiqué par le SDIS quant à la diminution des coûts de l'énergie. A noter que ce montant n'a pas d'influence sur le résultat du compte d'exploitation car l'entier du coût est refacturé au SDIS (voir compte 341.4351.00 Charges de chauffage).
341.4351.00 Facturation charge chauffages	La consommation de gaz ne devrait-elle pas baisser compte tenu du préavis voté pour la rénovation de la caserne du SDIS ?	Réponse idem que précédente question.
342 Bâtiment la Châtelaine	Comment se justifie l'absence de frais d'achat et de consommation de gaz & eau alors que les produits des loyers augmentent ?	Il est prévu que le bâtiment soit loué durant toute l'année et les frais d'électricité et de gaz sont payés par le locataire.
350.3123.00 Achat et consommation d'électricité	Quelles sont les raisons de cette augmentation de CHF 2'300.00 rap rapport au budget 2023 ?	Le montant budgétisé en 2023 ne sera certainement pas suffisant pour couvrir les coûts effectifs de l'année en cours et les hausses du coût de l'électricité prises en considération pour 2024 sont de l'ordre de 12%
350.3133.00 Produits hygiéniques et de nettoyage	Quelles sont les raisons de cette augmentation de CHF 1'500.00 ?	Augmentation généralisée des fournitures et ajustement selon les dépenses effectives des dernières années.
350.3141.00 Entretien du bâtiment	Quels sont les travaux d'entretiens qui seront effectués en 2024 pour un montant de CHF 20'200.00 ?	<ul style="list-style-type: none"> - Chf 13'200.- entretien courant - Chf 4'900.- remplacement rideau de la salle du Conseil - Chf 4'400.- Création d'une ventilation pour la cave voûtée. - Chf 1'500.- Ponçage et imprégnation parquet salle des mariages - Chf 2'400.- Changement des pics anti-pigeons
352.3123.00 Achat et consommation d'électricité	Quelles sont les raisons de cette augmentation de CHF 8'000.00 ?	Le montant budgétisé en 2023 ne sera certainement pas suffisant pour couvrir les coûts effectifs de l'année en cours et les hausses du coût de l'électricité prises en considération pour 2024 sont de l'ordre de 12%
353.3113.00 Achats mobilier, machines	Une augmentation de CHF 21'000.00 est prévu, ce qui porte ce compte à 22'000.00, quels achats sont prévus ?	Concerne le remplacement du lave-vaisselle.

353.3123.00 Achats et consommation d'électricité	Quelles sont les raisons de cette augmentation de CHF 4'600.00 ?	Le montant budgétisé en 2023 ne sera certainement pas suffisant pour couvrir les coûts effectifs de l'année en cours et les hausses du coût de l'électricité prises en considération pour 2024 sont de l'ordre de 12%
353.3186.00 Primes assurances choses et RC	Comment se justifie l'absence de prime ? Ce qui sous-entend que le bâtiment ne sera-t-il plus assuré sur l'année 2024 ?	Suite à une erreur de report informatique, le montant de chf 3'740.- pour les primes ECA et RC bâtiment n'a pas été repris dans le budget. Compte tenu du montant relativement faible et globalement non significatif de cette erreur, le budget ne sera pas modifié.
354.3141 Entretien autres bâtiments	En 2023, CHF 24'000.00 était budgété. Dès lors, quels sont les travaux d'entretiens qui seront effectués en 2024 pour un montant de CHF 45'350.00 ?	Concerne notamment le musée de Rochefort : réfection de la façade, démontage d'un ancien bar stocké dans la cave, sécurisation des fenêtres et réfection du soubassement.
358.3133.00 Produits hygiéniques et de nettoyage	Comment justifiez-vous une augmentation de CHF 4'500.00 par rapport au budget 2022 ?	Il s'agit de la prise en compte du coût des prestations externalisées liées au changement des essuie-mains et de l'ajustement aux coûts effectifs.
359.3141.00 Entretien du bâtiments	En 2023, CHF 5'500.00 était budgété. Dès lors, quels sont les travaux d'entretiens qui seront effectués en 2024 pour un montant de CHF 26'300.00 ?	Chf 2'000.- peinture locaux OSP Chf 3'500.- Ouverture grille extérieur pour amélioration écoulement. Chf 14'800.- Création bureau des doyens Chf 6'000.- entretien courant
360.3011.00 Traitement du personnel	Pour quelle raison y'a-t-il une augmentation de CHF 20'100.00 en 2024 ?	Augmentations statutaires.
360.3050.00 Assurances de personnes	Pour quelles raisons les primes augmentent-elles de plus de 60% par rapport à 2023 ?	Comme annoncé à votre commission l'année passée, nous avons reçu un avis d'augmentation de l'assurance perte de gain très importantes après l'établissement du budget 2023. La prime budgétisée pour 2024 est donc représentative de l'effectif estimé pour fin 2023.
360.3091.00 Frais de formation professionnel	Quelle formation et à qui sera-t-elle dispensée ?	Chf 2'500.- pour les cours CEP et USPI pour la responsable des équipes de nettoyage. Chf 2'500.- pour encouragement et mise à jour des connaissances, cours encore à définir.

362.3141.00 Entretien bâtiments et préau	En 2023, CHF 28'000.00 était budgété. Dès lors, quels sont les travaux d'entretiens qui seront effectués en 2024 pour un montant de CHF 38'900.00 ?	Y compris chf 10'152.- pour des travaux de rénovation des sanitaires, chf 7'000.- pour la peinture extérieure des fenêtres et chf 3'500.- pour la réparation de stores
364.3141.00 Entretien du bâtiments	En 2023, CHF 12'000.00 était budgété. Dès lors, quels sont les travaux d'entretiens qui seront effectués en 2024 pour un montant de CHF 36'500.00 ?	Chf 9'500.- entretien courant Chf 27'000.- remplacement rideau salle de gym.
521.3522.00 Participation Unité accueil parascolaire	Comment se justifie une baisse de CHF 32'000.00 par rapport à 2023 ?	Les chiffres nous sont transmis par l'AIMSLE. Le budget de l'AIMSLE prévoit l'encaissement d'une subvention beaucoup plus importante qu'au budget 2023.

MCH2

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
02900 Immeubles PA – Hôtel-de-Ville	Qu'a révélé l'audit fait par Madame Linda Perret ?	L'audit est en cours. Les conclusions seront connues courant 2024. Le travail préparatoire a demandé beaucoup de temps puisque beaucoup d'indicateurs n'existaient pas.
02911 Immeubles PA – Douane Salle	Qu'a révélé l'audit fait par Madame Linda Perret ?	Idem
02920 Immeubles PA – Caserne communale	Quel est l'avenir pour ce bâtiment ? Qu'a révélé l'audit fait par Madame Linda Perret ?	Idem
02930 Immeubles PA – Charmille EX-CVE	Quel est l'avenir pour ce bâtiment ? Qu'a révélé l'audit fait par Madame Linda Perret ?	Idem
02940 Immeubles PA – Dépôt pl. de la gare (ex. Faucherre)	Quel est l'avenir pour ce bâtiment ? Qu'a révélé l'audit fait par Madame Linda Perret ?	Idem
02941 Immeubles PA – Dépôt pl. de la gare (ArmaSuisse)	Quel est l'avenir pour ce bâtiment ? Qu'a révélé l'audit fait par Madame Linda Perret ?	Idem
02950 Immeubles PA – Ancien stand pl. Armes	Quel est l'avenir pour ce bâtiment ? Qu'a révélé l'audit fait par Madame Linda Perret ?	Idem

02952 Immeubles PA – Granges Iles à l'Ours	Quel est l'avenir pour ce bâtiment ? Qu'a révélé l'audit fait par Madame Linda Perret ?	idem
02970 Immeubles PA – Terrains agricoles (esserts)	Quel est l'avenir pour ce bâtiment ? Qu'a révélé l'audit fait par Madame Linda Perret ?	idem
15001 Immeubles PA – Caserne SDIS	Quel est l'avenir pour ce bâtiment ? Qu'a révélé l'audit fait par Madame Linda Perret ?	idem
96310 Immeubles du patrimoine financier - Châtelaine	Quel est l'avenir pour ce bâtiment ? Qu'a révélé l'audit fait par Madame Linda Perret ?	idem
96350 Immeubles du patrimoine financier – Domaine Beaugard	Quel est l'avenir pour ce bâtiment ? Qu'a révélé l'audit fait par Madame Linda Perret ?	idem
96351 Immeubles du patrimoine financier – Domaine Planche- Signal	Quel est l'avenir pour ce bâtiment ? Qu'a révélé l'audit fait par Madame Linda Perret ?	idem
96352 Immeubles du patrimoine financier – Domaine Cerjaulaz	Quel est l'avenir pour ce bâtiment ? Qu'a révélé l'audit fait par Madame Linda Perret ?	idem
96353 Immeubles du patrimoine financier – Domaine Comier	Quel est l'avenir pour ce bâtiment ? Qu'a révélé l'audit fait par Madame Linda Perret ?	idem
96354 Immeubles du patrimoine financier – Domaine Freymond	Quel est l'avenir pour ce bâtiment ? Qu'a révélé l'audit fait par Madame Linda Perret ?	idem

Dicastère de Monsieur Félix Stürner, Municipal : Enfance ; Jeunesse et cohésion sociale
MCH1

Page + Intitulé	Question	Réponse municipale
150.3653.04 Société de Développement	La situation financière de la société a-t-elle été étudiée? Quels sont les critères pour l'attribution de cette subvention? Pouvons-nous obtenir les comptes de cette dernière?	La société transmet toutes les informations financières à la municipalité qui a un représentant au comité. Quant aux critères, ils ont été définis par une municipalité antérieure probablement à la fin du XIX ^e siècle, la société ayant été fondée en 1896. A l'avenir, ils seront réglés par la directive en cours d'élaboration au dicastère des finances. Quant aux comptes, ils sont transmis à la municipalité. Mais ne sont pas publics. En effet, il s'agit d'une association privée qui est indépendante juridiquement de la Commune.
150.3653.24 Passeport-vacances	La situation financière de la structure a-t-elle été étudiée? Quels sont les critères pour l'attribution de cette subvention? Pouvons-nous obtenir les comptes de cette dernière?	Actuellement, le PVM ne touche pas assez d'argent au vu du nombre de participant·e·s la subvention est forfaitaire. Pour cette raison, il a demandé à ce que la commune revole son mode de financement, à l'instar d'autres collectivités qui financent ce type d'organisation au prorata du nombre d'habitant·e·s. S'agissant des comptes, ils ne sont pas publics car il s'agit d'une entité juridiquement indépendante de la Commune.
181.3137.00 (?) Cartes journalières CFF	Les cartes journalières n'apparaissent plus, cette prestation existe encore? Sera-t-elle remplacée par autre chose?	Suite à la décision de SwissPass, la prestation sous sa forme actuelle n'existera plus et sera remplacée par la vente de billets dégriffés commune. La commune encaissera une commission pour le travail, mais il est impossible actuellement d'estimer à quel montant s'élèvera cette commission.
180.3517.00 Participation déficit bassin de transport Broye	Une grosse augmentation, car la population a augmenté d'autant?	Le chiffre ressort des budgets établis par la Direction générale de la mobilité et des routes(DGMR) qui transmet ensuite la répartition aux communes.
710.3654.00 Dons Aides casuels à diverses œuvres	Montant en forte augmentation entre 2022, 2023 et 2024, regroupement de plusieurs comptes ?	Il ne s'agit pas d'un regroupement de comptes, mais de soutiens ponctuels décidés par la municipalité. En premier lieu, un don de 5000.- CHF pour le vingtième anniversaire de la fondation Méline; en deuxième lieu, une somme de 8000.- CHF pour un soutien au

		projet «Spark» qui a été reporté par les organisateurs de 2023 à 2024 ; en troisième lieu, un montant de 5000.- CHF prévu pour la venue de l'exposition «Migration, voix de femmes» à Moudon.
711.3109.01 Frais divers travail social de proximité	Nous avons CHF 269.98 en 2022, puis CHF 2'500.00 en 2023 et 2024, pourquoi cette augmentation ? Entre 2022 et 2023-2024 ?	En réalité, le budget de 2022 était déjà de 2500.- CHF, mais en raison du remplacement du titulaire du poste, ce budget n'avait pas été entièrement utilisé. Dès lors, le parallèle doit être établi entre les budgets 2023 et 2024, non sur la base de la dépense réelle de 2022. A titre de comparaison, l'effectif de 2021 s'élevait à 3228.10.- CHF et celui de 2020 à 3109.06.- CHF.

Dicastère de Monsieur Raphaël Tatone, Municipal : Sécurité ; Sports

MCH2

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
11100.3110.00 Meubles et appareils de bureau	Est-il prévu de déménager le bureau des ASP, ou de créer de nouveaux locaux ?	Oui les ASP vont déménager, c'est pour du nouveau mobilier
34125.3636.00 Subvention pour Amicale Vita	Qu'est-ce que cette nouvelle Amicale pour la Pista Vita? À quoi est destinée cette nouvelle subvention de CHF 1'000.00 ?	<p>Ce sont un groupe de personnes qui s'occupe de l'entretien courant de la piste vita.</p> <p>Cette subvention n'est pas nouvelle, mais elle était auparavant englobée dans le compte 170.3659.00 Dons, aides et subventions casuels.</p>